



VILLE DE  
**SAINTE-MARIE**  
*...pour la vie!*

**PLAN D'ACTION  
ANNUEL À L'ÉGARD  
DES PERSONNES  
HANDICAPÉES  
2026**

Adopté le 8 décembre 2025

Résolution n° : 2025-12-677





# TABLE DES MATIÈRES

<b>Mot de la mairesse</b>	1
<b>Préambule</b>	2
<b>Comité responsable du Plan d'action</b>	3
<b>Définitions   types d'incapacités</b>	4
<b>Champs d'intervention</b>	6
<b>Plan d'action 2026</b>	7

# MOT DE LA MAIRESSE

C'est avec une grande fierté que je vous présente le Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées de notre municipalité. Ce plan est le fruit d'une démarche collective, réfléchie et humaine, visant à rendre nos services, nos infrastructures et nos activités plus inclusifs et accessibles à tous.

Pour élaborer ce plan, des personnes en situation de handicap, des citoyens engagés ainsi que l'organisme La Fontaine ont été consultés, afin de mieux saisir les réalités, les besoins et les défis auxquels font face les personnes handicapées au quotidien. Ces échanges nous ont permis d'identifier des obstacles concrets et de proposer des solutions réalistes, mais ambitieuses.

Notre engagement est clair : faire de l'accessibilité universelle une priorité municipale. Que ce soit dans nos bâtiments publics, nos parcs et espaces verts, nos loisirs ou nos communications, chaque geste posé doit contribuer à l'élimination des barrières, visibles ou invisibles.

Investir dans l'accessibilité, c'est créer une ville plus accueillante et plus dynamique, équitable pour tous et où il fait bon vivre... *pour la vie!*

*Luce Lacroix*  
Luce Lacroix  
Mairesse de Sainte-Marie



# PRÉAMBULE

En 2004, le gouvernement provincial a adopté la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. En 2024, l'Office des personnes handicapées a informé la Ville que cette loi exige maintenant à toute municipalité de 10 000 habitants et plus, d'adopter un plan d'action annuel avant le 31 décembre 2025.

En vertu de l'article 1 de la Loi, l'expression « *personne handicapée* » se définit comme étant « *toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes* ».

Le Plan d'action a été élaboré en s'appuyant sur le principe d'accessibilité universelle, qui vise à garantir que tous les individus, quelles que soient leurs capacités physiques, sensorielles, cognitives ou mentales, puissent accéder sans obstacle aux services de la Ville.

Le Plan d'action annuel de la Ville de Sainte-Marie réfère principalement à deux articles législatifs, à savoir l'article 61.1 et l'article 61.3 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. (QUÉBEC, 2004).

En adoptant ce plan, la Ville de Sainte-Marie s'engage à définir et mettre en oeuvre des actions concrètes en faveur des personnes handicapées pour ainsi réduire les obstacles auxquels ils sont confrontés au quotidien.

## Article 61.1

Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 10 000 habitants adopte un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

## Article 61.3

Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.



# COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Un groupe de travail composé de la mairesse, d'une responsable du plan d'action et de personnes relevant de différents services municipaux a été formé pour assumer les responsabilités suivantes :

- Identifier les obstacles dans leur secteur d'activité respectif;
- Proposer des mesures pour les réduire;
- Assurer la mise en oeuvre des mesures relevant de leur direction;
- Veiller à la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les activités de leur direction;
- Effectuer le bilan de l'état de réalisation des mesures relevant de leur direction.

Une fois le Plan d'action adopté par le conseil municipal, un suivi rigoureux des actions entreprises sera assuré et de nouvelles mesures seront planifiées pour l'année suivante.

Membres du comité	Titre
<b>Luce Lacroix</b>	<b>Mairesse</b>
<b>Claudia Jacques</b>	<b>Adjointe de direction</b> <b>Responsable du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées</b>
<b>Josée Rivest</b>	<b>Directrice</b> <b>Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC)</b>
<b>Eric Couture</b>	<b>Directeur adjoint</b> <b>Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC)</b>
<b>Jean-Philippe Therrien</b>	<b>Directeur</b> <b>Service des travaux publics</b>
<b>Serge Fecteau</b>	<b>Directeur</b> <b>Service de sécurité incendie et coordonnateur adjoint de la sécurité civile</b>
<b>Keven Fillion</b>	<b>Technicien en bâtiment</b>

# DÉFINITIONS

## Personne handicapée

**Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.**

## Incapacité significative

**Une incapacité significative présente un certain degré de sévérité ou de gravité. Elle n'est toutefois pas significative lorsque la personne ne rencontre plus d'obstacles en utilisant une aide technique, comme une prothèse ou une orthèse. Par exemple, si une personne ne peut lire en raison d'une incapacité visuelle, mais que cette incapacité disparaît en portant des lunettes, celle-ci n'est pas significative.**

## Incapacité persistante

**Une incapacité persistante est une incapacité dont on ne peut prévoir la disparition. À l'inverse, une incapacité qui survient à la suite d'une maladie ou d'une blessure dont les effets disparaîtront n'est pas considérée comme étant persistante.**

# TYPES D'INCAPACITÉS

## Audition

Difficulté à entendre ce qui se dit dans une conversation avec une autre personne, dans une conversation avec au moins trois personnes ou dans une conversation téléphonique avec une prothèse auditive s'il y a lieu.

## Vision

Difficulté à voir des détails très fins, même avec des lunettes ou des verres de contact et difficulté à identifier des gens et des objets dans l'entourage immédiat. L'incapacité est permanente.

## Parole

Difficulté à parler ou à se faire comprendre.

## Motrice

L'incapacité motrice comprend les incapacités liées à :

- La flexibilité (difficultés à se pencher ou à tendre les bras);
- La mobilité (difficultés à se déplacer, à marcher et à utiliser les escaliers);
- La dextérité (difficultés à se servir de leurs doigts pour saisir de petits objets);

# TYPES D'INCAPACITÉS

## Intellectuelle

**Limitation significative du fonctionnement intellectuel et des comportements adaptatifs, se manifestant dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques.**

## Liée aux fonctions organiques

**Limitations résultant de troubles internes affectant les organes ou les systèmes corporels, comme les maladies chroniques.**

## Trouble du spectre de l'autisme (TSA)

**Condition neurodéveloppementale caractérisée par des difficultés dans la communication sociale et des comportements répétitifs ou restreints.**

## Trouble grave de santé mentale

**Affection mentale sévère affectant la pensée, les émotions ou le comportement, et interférant de manière significative avec les activités quotidiennes.**



# CHAMPS D'INTERVENTION

Dans le but d'élaborer un plan d'action cohérent, touchant l'ensemble des secteurs d'activité et des services municipaux offerts, la Ville de Sainte-Marie a ciblé sept (7) secteurs d'activité dans lesquels seront réparties les actions, à savoir :

	Page
<b>1 L'administration et les communications</b>	<b>7</b>
<b>2 Les loisirs, la culture et la vie communautaire</b>	<b>8</b>
<b>3 Les parcs et espaces verts</b>	<b>10</b>
<b>4 L'accessibilité aux lieux et aux édifices publics</b>	<b>11</b>
<b>5 La circulation, la signalisation et le stationnement</b>	<b>12</b>
<b>6 Les ressources humaines</b>	<b>13</b>
<b>7 La sécurité publique</b>	<b>14</b>



# PLAN D'ACTION 2026

## 1. L'administration et les communications

Développer de meilleures habitudes et services à l'égard des personnes handicapées.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCE
<b>1.1   Manque d'information en lien avec les services offerts aux personnes handicapées sur le site Internet de la Ville.</b>	Rendre accessible universellement l'information municipale.	Mettre en ligne le Plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées et en faire la promotion par divers moyens.	Direction générale	Moyens mis en oeuvre pour rejoindre le plus de citoyens.	2026
<b>1.2   Le manque de connaissances à l'égard des personnes handicapées lors du processus d'approvisionnement en biens et en services municipaux.</b>	Sensibiliser le personnel cadre et le Service des finances quant à l'obligation d'inclure l'évaluation de l'accessibilité des services et biens aux personnes handicapées lors des achats ou des locations.	Transmettre une copie de l'article 61.3 (Québec, 2004) aux directeur-trice-s de services.	Direction générale	Nombre de directeur-trice-s ayant reçu une copie de l'article 61.3.	2026
		Transmettre l'information concernant l'approvisionnement accessible de la page <a href="#">Approvisionnement accessible aux personnes handicapées   Gouvernement du Québec</a>	Direction générale	Nombre de directeur-trice-s ayant reçu l'information.	2026

# PLAN D'ACTION 2026

## 2. Les loisirs, la culture et la vie communautaire

Favoriser l'accès et la participation des personnes en situation de handicap aux divers activités et événements.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCE
2.1   Manque d'activités adaptées aux personnes handicapées.	Proposer des loisirs inclusifs.	Ajouter une icône inclusive à côté des activités adaptées aux personnes handicapées dans les programmations Plaisir-loisir!	SLCVC	Nombre d'activités identifiées avec l'icône inclusive dans les programmations.	2026
		Octroyer une aide financière pour la tenue du Défi Sportif Altergo au Centre Caztel (22 mai 2026).		Nombre de participants en situation de handicap ayant pris part à l'événement.	
2.2   Manque d'équipements sportifs adaptés (fauteuils roulants de sport, équipements de gym adaptés, etc.).	Fournir des équipements sportifs adaptés.	Acquérir une luge de patin à glace adaptée pour les fauteuils roulants.	SLCVC	Nombre de personnes handicapées ayant utilisé l'équipement.	2026
2.3   Difficultés rencontrées par les enfants ayant des limitations à participer activement au camp de jour.	Intégrer plus d'enfants ayant des limitations aux différents secteurs du camp de jour.	Offrir de nouvelles places pour les enfants ayant des limitations.	SLCVC	Nombre de nouvelles places créées.	2026
2.4   Offrir un environnement facilitant la cohésion et la participation sociale des personnes handicapées.	Faciliter l'accessibilité et la participation des personnes handicapées aux divers événements et activités organisés par le SLCVC.	Définir une zone réservée aux personnes handicapées lors d'événements.	SLCVC	Événements pour lesquels une zone a été définie.	2026
		Offrir de l'accompagnement aux personnes handicapées lors de diverses activités (Place à fun, etc.).		Activités ayant bénéficié de l'accompagnement.	

SLCVC : Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

# PLAN D'ACTION 2026

## 2. Les loisirs, la culture et la vie communautaire (suite)

Favoriser l'accès et la participation des personnes en situation de handicap aux divers activités et événements.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCE
2.5   Manque de personnel formé pour l'accompagnement des personnes handicapées dans l'eau.	Améliorer les services à la piscine.	Former du personnel de la piscine à l'accompagnement des personnes handicapées et à l'utilisation des équipements adaptés.	SLCVC	Nombre de personnes formées.	2026 Formation donnée en décembre 2026
2.6   Température de l'eau inadéquate dans les piscines et accès difficile à la piscine extérieure (absence de lève-personne, température de l'eau inadéquate).	Améliorer l'accessibilité physique et sensorielle des installations.	Ajuster la température de l'eau à 80°F et plus.	SLCVC	Taux de satisfaction des usagers.	2026
2.7   Manque d'équipements adaptés pour les piscines et jeux d'eau.	Offrir des équipements adaptés aux personnes en situation de handicap.	Acquérir des colliers de flottaison, dispositifs qui se portent autour du cou et qui aident à maintenir la tête de la personne hors de l'eau. Ils offrent une meilleure stabilité que la veste de flottaison.	SLCVC	Nombre de colliers de flottaison acquis.	2026

SLCVC : Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

# PLAN D'ACTION 2026

## 3. Les parcs et les espaces verts

Faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap aux parcs et espaces verts afin d'augmenter leur participation aux diverses activités offertes.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCE
3.1   Sentiers non adaptés dans certains parcs (inégaux, sableux, caillouteux, étroits, etc.).	Rendre les sentiers accessibles.	Aménager des sentiers nivelés et plus larges avec de la poussière de pierre compactée par ordre de priorité.	SLCVC	Nombre de sentiers aménagés.	2026
3.2   Aires de jeux non adaptées aux enfants handicapés.	Créer des espaces de jeu inclusifs.	Installer une balançoire pour personnes en fauteuil roulant au Parc de l'O.T.J.	SLCVC	Installation réalisée. (oui / non).	2026
3.3   Parc dans le secteur ouest du Pont Famille Beshro. La seule table de pique-nique accessible aux personnes ayant des limitations n'a pas de gazebo.	Permettre aux personnes ayant des limitations d'être à l'abri du soleil et de la chaleur.	Installer un voile sur Techno-Pieux au-dessus de la table.	SLCVC	Installation réalisée. (oui / non).	2026

SLCVC : Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

# PLAN D'ACTION 2026

## 4. L'accessibilité aux lieux et aux édifices publics

Améliorer l'accès aux lieux et aux édifices publics pour une personne en situation de handicap.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCE
4.1   Impossibilité pour les personnes à mobilité réduite de louer la salle du Centre récréatif.	Améliorer l'accessibilité physique du bâtiment.	Vérifier la faisabilité d'installer un monte-escalier au Centre récréatif.	Service de l'ingénierie	Étude de faisabilité réalisée? (oui / non)	2026
4.2   Centre Caztel (Glace Desjardins) Espace réservé aux personnes handicapées souvent occupé par les spectateurs.	Protéger la zone réservée aux personnes handicapées.	Définir au sol par de la couleur, la zone réservée aux personnes handicapées.	SLCVC	Zone réservée délimitée au sol? (oui / non)	2026
4.3   Terrasse du Dek hockey. Espace réservé aux personnes handicapées souvent occupé par des spectateurs.	Protéger la zone réservée aux personnes handicapées.	Définir au sol par de la couleur, la zone réservée aux personnes handicapées.	SLCVC	Zone réservée délimitée au sol? (oui / non)	2026
4.4   Comptoirs inadaptés, abreuvoirs non accessibles et couloirs restreints dans certains bâtiments municipaux.	Adapter les équipements et offrir une meilleure accessibilité aux personnes en fauteuil roulant.	Dans la nouvelle caserne de pompiers, installer des comptoirs de services adaptés, une rampe d'accès et une salle de bain adaptée.	Service de l'ingénierie Service de sécurité incendie	Mise en service des installations adaptées dans la nouvelle caserne? (oui / non)	2026

SLCVC : Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

# PLAN D'ACTION 2026

## 5. La circulation, la signalisation et le stationnement

Améliorer l'accessibilité et les commodités relatives aux déplacements.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCE
5.1   Espaces de stationnement trop étroits ou mal situés.	Améliorer l'accessibilité des stationnements.	Prévoir des stationnements plus larges à la nouvelle caserne de pompiers, facilitant ainsi le déploiement des rampes de véhicules adaptés.	Service de l'ingénierie	Nombre de nouvelles cases de stationnement accessibles créées.	2026
5.2   Certains feux de circulation sont sans signaux sonores pour les malvoyants.	Sécuriser la circulation pour tous.	Installer des signaux sonores aux intersections par ordre de priorité.	Service des travaux publics	Nombre d'intersections où les signaux sonores ont été ajoutés.	2026
5.3   Absence de bandes de guidage pour les personnes malvoyantes.	Permettre aux personnes malvoyantes de se déplacer de manière autonome et sécuritaire.	Analyser les méthodes existantes possibles et les coûts associés.	Service des travaux publics	Étude de faisabilité réalisée et validée (date).	2026
5.4   Trottoirs étroits ou endommagés, rendant la circulation difficile pour les personnes handicapées.	Réparer et élargir les trottoirs pour les rendre accessibles et dégagés d'obstacles.	Répertorier les trottoirs inadaptés et établir une liste de priorité.	Service des travaux publics	Liste de priorité réalisée. (oui / non)	2026
5.5   Manque de signalisation adaptée pour les malvoyants dans les bâtiments municipaux publics.	Améliorer la communication visuelle et tactile.	Installer des panneaux en braille ou caractères agrandis dans la future caserne de pompiers.	Service de l'ingénierie Service de sécurité incendie	Installation réalisée. (oui / non) (date)	2026
		Déterminer les endroits à prioriser et débuter la mise en place de panneaux en braille au Centre Caztel.	Service de l'ingénierie SLCVC	Installation réalisée. (oui / non) (date)	2026

SLCVC : Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

# PLAN D'ACTION 2026

## 6. Les ressources humaines

Faciliter l'intégration professionnelle des personnes handicapées, formation continue du personnel municipal en place.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCE
6.1   Absence de mesures d'adaptation en embauche.	Favoriser l'accès à l'emploi.	Sensibiliser les directeurs au recrutement inclusif par une courte formation ou capsule vidéo.	Direction générale Service du greffe et contentieux	Nombre de directeur-trice-s ayant suivi la formation ou visionné la capsule vidéo.	2026
6.2   Personnel non formé à l'accueil des personnes handicapées.	Offrir un accueil inclusif.	Former le personnel de tous les services recevant des citoyens à l'accompagnement et aux besoins spécifiques des personnes handicapées.	Direction générale	Nombre de membres du personnel ayant suivi la formation sur l'accueil inclusif.	2026

SLCVC : Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

# PLAN D'ACTION 2026

## 7. La sécurité publique

Accroître le sentiment de sécurité des personnes en situation de handicap et augmenter le niveau d'efficacité des services en situation d'urgence pour venir en aide aux personnes en situation de handicap.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCE
7.1   Absence de liste des personnes nécessitant une assistance particulière en situation d'urgence.	Assurer une assistance appropriée en situation d'urgence.	Développer un formulaire à remplir pour les personnes nécessitant de l'aide particulière en cas d'évacuation d'urgence et le promouvoir via les différents moyens de communication disponibles.	OMSC	Formulaire de recensement créé, validé et diffusé via les différents moyens de communication disponibles. (oui / non)	2026
7.2   La sous-utilisation d'un langage universel dans l'affichage des sorties de secours.	S'assurer que chaque sortie de secours soit identifiée par une affiche utilisant un langage universel.	Dresser un inventaire du nombre d'enseignes qui doivent être remplacées.	OMSC	Inventaire complété. (oui / non)	2026

OMSC: Organisation municipale de sécurité civile